



Communiqué de presse

Mardi 1^{er} juin 2021

Zone à faibles émissions : une nouvelle étape est franchie

Instaurée sur le territoire parisien depuis 2015 puis renforcée en 2017 et 2019, la zone à faibles émissions franchit aujourd'hui une nouvelle étape. Depuis ce mardi 1^{er} juin 2021, les restrictions de circulation des véhicules catégorisés non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4 (véhicules particuliers essence âgés de plus de 24 ans et véhicules diesel de plus de 15 ans) déjà appliquée sur l'ensemble du territoire parisien, entre en vigueur sur le boulevard périphérique, dans les bois de Vincennes et de Boulogne, ainsi que sur l'ensemble des communes situées à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86.

La Ville se réjouit de cette uniformisation, qui montre une volonté commune des maires de la Métropole du Grand Paris pour améliorer la qualité de l'air. Dans ce contexte, le besoin d'une aide renforcée de l'État pour les ménages les plus modestes, les classes moyennes et les professionnels n'en est que plus urgent. Les maires ont pris leurs responsabilités en faisant tout ce que leurs compétences leur permettent pour protéger la santé des habitants, et contribuer ainsi à ce que la France respecte les directives européennes. L'État doit maintenant assumer les siennes pour que ces nouvelles règles soient acceptées et respectées. Sans cet accompagnement fort de l'État, que d'autres métropoles françaises appellent aussi de leurs vœux, cette ZFE sera incomprise car injuste socialement et inefficace. L'annonce d'un nouveau plan de relance avec l'aide de l'Europe doit permettre de le mettre en œuvre.

Rappel des objectifs : depuis plusieurs années la ville de Paris s'est fortement mobilisée pour lutter contre la pollution de l'air. La zone à faibles émissions, en place depuis 2015 sur le territoire parisien est une des mesures les plus efficaces pour réduire la pollution due au trafic routier. Ces zones présentes dans plus de 250 villes à travers l'Europe et le monde permettent de limiter l'accès des véhicules les plus polluants au sein des agglomérations. Ce mardi 1^{er} juin, une nouvelle étape de la ZFE a été franchie, les règles d'interdiction de circulation des véhicules polluants ont été élargies à une large zone métropolitaine. La ZFE

visée à restreindre progressivement la circulation des véhicules les plus polluants selon leur vignette Crit'Air.

Cette mesure permet de remplir des objectifs de santé publique et de lutte contre le réchauffement climatique à la fois en réduisant les émissions de particules et de pollution et en favorisant les mobilités douces et actives. À compter de ce 1er juin 2021, un seul niveau d'interdiction est entré en vigueur sur tout le territoire délimité par l'autoroute A86, avec une restriction de circulation des véhicules « Non classés », « Crit'Air 5 », et Crit'Air 4 ». Une consultation des habitants et des élus des différentes communes composant la métropole du Grand Paris a été organisée afin que chacun puisse s'exprimer.

Augmenter les aides pour les plus modestes.

Afin de faciliter l'accès aux aides pour les ménages les plus modestes, la Métropole du Grand Paris a mis en place un guichet unique (primealaconversion.gouv.fr). Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. Mais, toutes les études montrent que c'est dans les territoires où les ménages sont les plus modestes que le nombre de véhicules à remplacer est le plus élevé. Dans une quinzaine de communes de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ce taux de véhicules à remplacer est supérieur à 20%. C'est pourquoi il faut augmenter les aides pour ces ménages.

Pour Emmanuel Grégoire, David Belliard et Dan Lert, adjoints à la Maire : « *Nous nous félicitons de cette nouvelle étape franchie. La Zone à Faibles Émissions est l'une des clés pour lutter efficacement contre la pollution de l'air et protéger la santé des Parisiens et des Grand-Parisiens. Le gouvernement doit nous donner les moyens de la faire respecter dans les meilleurs délais pour la rendre réellement efficace et allouer les recettes du contrôle pour aider les ménages et les professionnels les plus modestes à aller vers des véhicules plus propres. On peut changer de voiture mais pas de poumons. C'est un enjeu de justice sociale et de santé publique !* ».

Contact presse :

Service de presse - presse@paris.fr - 01.42.76.49.61